Lundi 7 août 2023

Les nouveautés de la rentrée

A partir du 28 août 2023, le réseau Synchro Bus évolue pour mieux s'adapter au quotidien des usagers.

Ligne 2 : plus de fréquence et modification du tracé

La ligne 2 passera **toutes les 30 minutes** entre « Les Frasses » et « Parc Relais La Trousse » (toutes les heures initialement).

L'itinéraire de la ligne 2 est modifié dans 2 secteurs : au niveau du centre-ville et de la commune de Bassens et Saint Alban Leysse.

- Au niveau du centre-ville, cette ligne va desservir les arrêts « Château des Ducs », « Halles », « Gare Ducs », « Carmes » et « MJC ». Les 4 arrêts suivants ne seront plus desservis par la ligne 2 : « Hôpital Bizet », « Préfecture », « Curial » et « Bocage ».

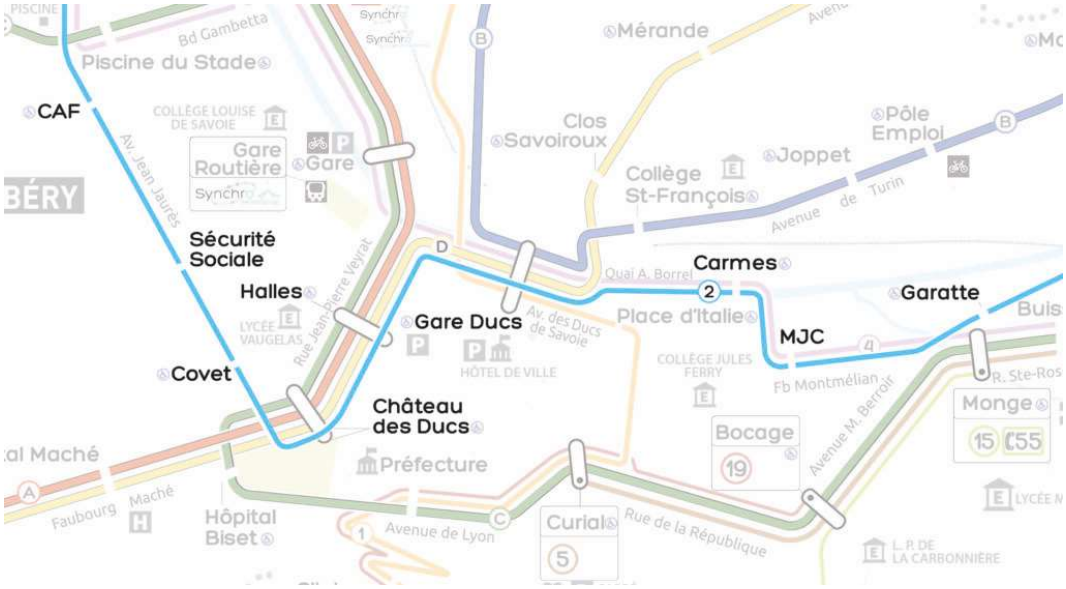

- La ligne 2b ne desservira plus les arrêts « Pradian », « QuinQuin », « Galion », « Longefand » et « Gonrat » sur les communes de Saint Alban Leysse et Bassens.

Les autres tronçons de la ligne 2 restent inchangés.

Une offre de soirée étoffée

Actuellement, seules les lignes Chrono A, B et C circulent les jeudis, vendredis et samedis jusqu'à 00h30. A partir du 28 août 2023, **la ligne Chrono D sera prolongée le soir** comme les autres lignes Chronos.

De plus, **la ligne 1 sera prolongée tous les soirs du lundi au samedi jusqu'à 21h** contre 20h auparavant.

4 nouveaux arrêts pour la zone du Transport à la Demande 54

Le Transport à la Demande 54 (=TAD 54) dessert des arrêts sur la commune de La Motte Servolex. A partir du 28 août, 4 nouveaux arrêts seront intégrés la zone du TAD 54 : « Pra Varnay », « L'Orée du Bois », « Tessonnière » et « Les moulins ». Ces arrêts sont actuellement desservis uniquement par la ligne 1S.

Autres changements au niveau des arrêts de bus

L'arrêt « Ducs » situé sur l'avenue des Ducs de Savoie à Chambéry change de nom. Il devient « Gare Ducs ».

Le nouveau terminus de la ligne 19 est l'arrêt « Bocage » à la place de l'arrêt « Ferry ». Les arrêts « MJC » et « Ferry » ne sont plus desservis par la ligne 19.

L'arrêt « Mairie Sonnaz » de la zone du Transport à la Demande 50 change de nom et devient « Ecole de Sonnaz ».

L'arrêt « Balzac » sur la ligne 1 est supprimé.

Les tarifs Synchro Bus n'augmentent pas seul, le support des titres non nominatifs devient payant

Comme en 2022, les tarifs des abonnements mensuels et annuels n'augmentent pas cette année. Ils restent au même prix pour toutes les tranches d'âges.

A partir du 1er juillet 2023, le support des titres non nominatifs (Billet Sans Contact) devient payant au tarif de 0,20€ avec pour objectif d'éviter le gaspillage. En effet, ce support est rechargeable et valable 33 mois. Il ne peut être rechargé qu'avec le titre de transport chargé au moment de l'achat. Il est possible de le recharger sur les distributeurs automatiques de titres, les Points Bus et à l'agence multimodale Synchro/SNCF.

Retrouvez toutes les informations sur

https://synchro.grandchambery.fr/nouveautes-rentree-2023/

Contact

Aurélie WYCKE, Directrice Marketing Synchro Bus
aurelie.wycke@synchro-bus.fr / 06.46.63.42.90